



- LE RÉSEAU IMMOBILIER -

BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Laureen DE SOLA

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 50000€ : 5000,00€
De 50001€ à 100000€ : 7500,00€
De 100001€ à 500000€ : 6,00%
De 500001€ à 1000000€ : 6,00%
À partir de : 1000001 : 4,00%
Terrain : 10,00%

**Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT à la charge du vendeur*** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000€ : 6 % HT (minimum de 5 000€ HT)

500 001 à 1 000 000€ : 5 % HT

Au dessus de 1 000 001€ : 4 % HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 10 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le mandat

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires **HT**: de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 04/10/2024